

Point de situation Chorus Pro

12 novembre 2018

- 1. Point d'avancement – statistiques déploiement**
- 2. Planning**
- 3. Suivi des évolutions IPM et présentation version V1.3.5**
- 4. Etude engagement**
- 5. Plateforme API**

Point sur le déploiement de la facturation électronique

Les statuts des factures Chorus Pro produits par Hélios

▶ Hélios renvoie 2 statuts de factures à Chorus Pro

- "Mise à disposition du Comptable" quand le mandat faisant référence à la facture est intégré dans Hélios ;
- "Mise en paiement" quand Hélios transmet le flux de virement à la Banque de France.

Hélios ne peut remonter ces statuts qu'à 2 conditions :

- * le mandat doit obligatoirement porter le numéro de facture
- * l'identifiant du tiers (SIRET) doit être renseigné

▶ 44 % des factures Chorus Pro du secteur public local présentent l'un au moins de ces statuts

La non-remontée de ces statuts s'explique par :

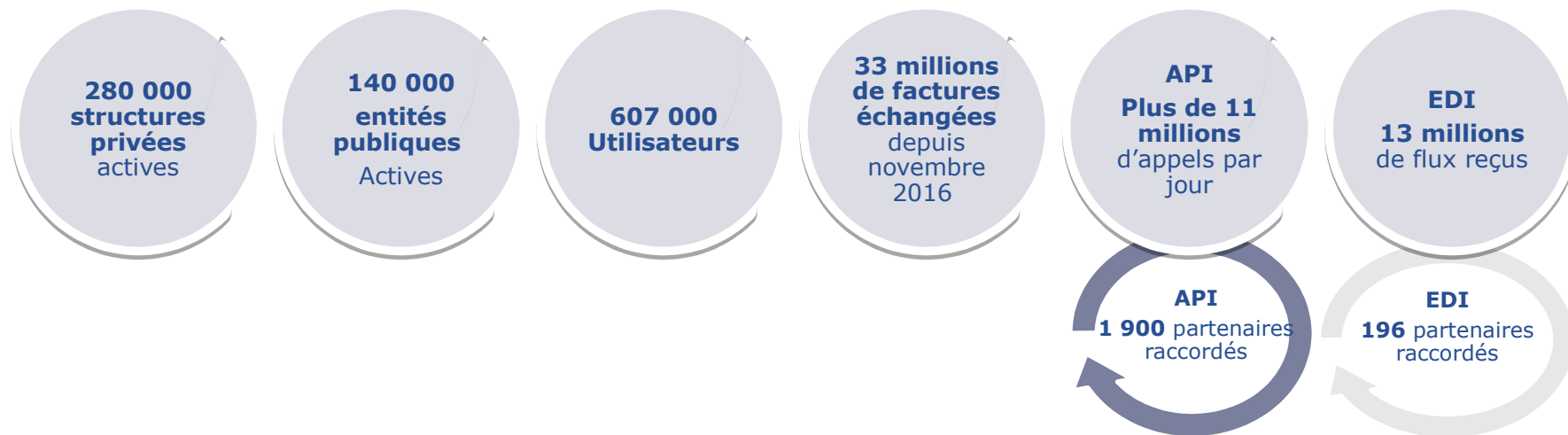
- L'absence du numéro de facture ou du SIRET du fournisseur ;
- Le regroupement de plusieurs factures d'un même fournisseur sur un seul mandat
 - si un numéro de facture est renseigné => remontée de statuts pour la seule facture portée sur le mandat mais pour le montant total du mandat

Dans un circuit dématérialisé de la facture, la règle doit être l'unicité de traitement :

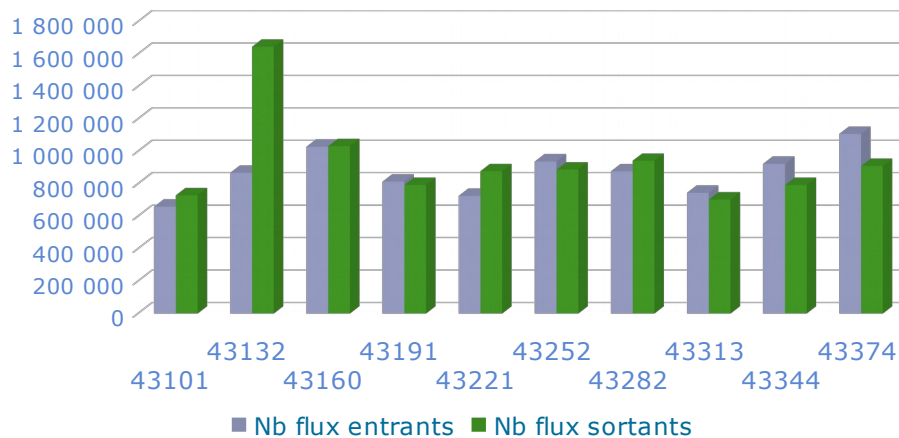
1 facture = 1 mandat

1. Avancement

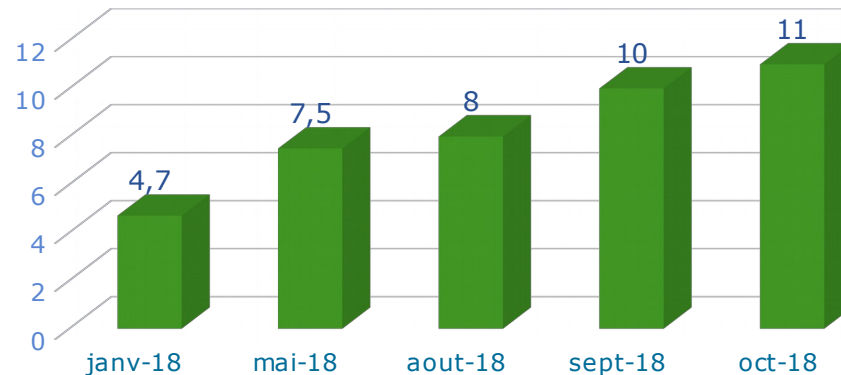
Statistiques de déploiement

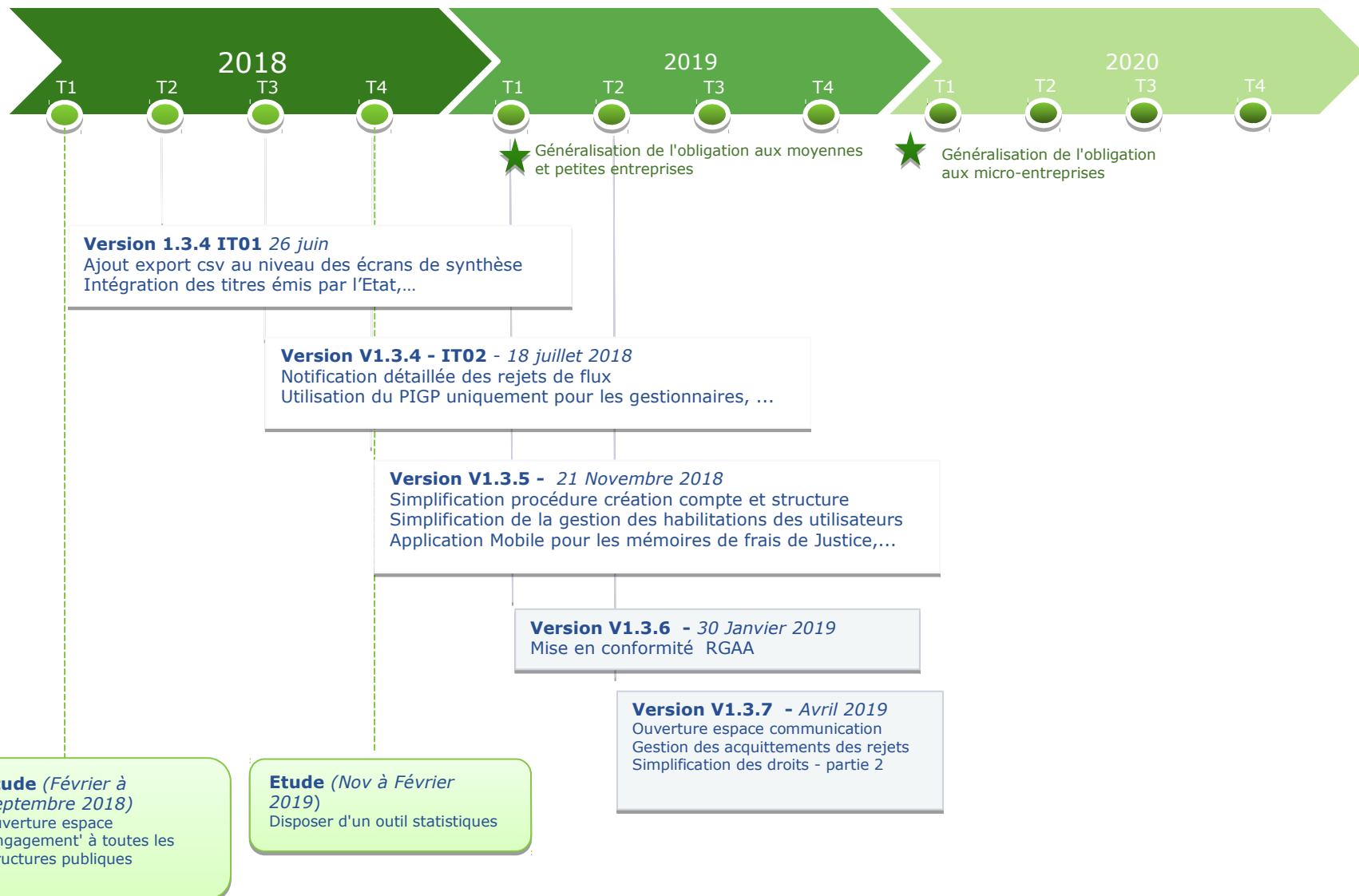


Suivi du nombre de flux entrants et sortants / mois



Nombre d'appels API/jour (en millions)





L'instance mutualisée de pilotage arbitre les évolutions demandées par les différents partenaires. Les tableaux suivants présentent l'avancement des évolutions/Etude validées lors de l'IPM.

Statut des évolutions demandées dans le cadre de l'IPM N°1 du 8 novembre 2017		
N° IPM	Libellé	Version
IPM-002	Dans les écrans comportant des tableaux, passer l'affichage par défaut de 5 lignes à 50 lignes	Livré en V1.3.4-IT01
IPM-003	Ouvrir la possibilité de faire un export CSV à partir de l'écran de synthèse, avec filtre structure	Livré en V1.3.4-IT01
IPM-009	Rendre visible le numéro d'engagement dans le tableau des factures à traiter	Livré en V1.3.4-IT01
IPM-014	Permettre aux entités publiques de communiquer vers les fournisseurs	Prévu V1.3.7 Avril 2019
IPM-015	Tableau de synthèse des factures – ajout filtres sur les factures non téléchargées	Livré en V1.3.4-IT01
IPM-016	Intégrer au flux pivot la date de livraison ou de réalisation des prestations déclarées par le fournisseur	Non démarrée
IPM-019	Modifier le typage par défaut des coordonnées bancaires, en passant du RIB à l'IBAN	Livré V1.3.4-IT01

N° IPM	Libellé Etude	Statut
IPM-E-001	Faire une étude sur l'ouverture de la possibilités aux entités publiques hors Etat de mettre leurs références d'engagement et leurs bons de commande à disposition des fournisseurs dans Chorus Pro	Finalisée
IPM-E-002	Faire une étude sur la possibilité de dépôt en masse de fichiers PDF (par lots)	En cours
IPM-E-003	Etudier la capacité de traitement automatisé des mentions littérales réglementaires	En cours
IPM-E-007	Faire une étude sur la catégorisation des motifs de rejet, dans l'objectif d'en automatiser le traitement selon une typologie à définir	En cours

Statut des évolutions demandées dans le cadre de l'IPM N°2 du 16 mai 2018

Numéro IPM	Description	Version
IPM2-003	Simplification ergonomique de la gestion des habilitations et droits par la création d'un écran dédié sur le portail	V1.3.5 Nov. 2018
IPM2-006	Ouvrir la possibilité de rechercher sur le portail les factures de plusieurs SIRET en une fois (exemple donné avec un SIREN commun)	V1.3.5 Nov. 2018
IPM2-007	Amélioration la gestion des notifications de rejets et du traitement des rejets dans le portail (coche traité/pas traité, notification du mail auteur du rejet)	V1.3.7 Avril 2019
IPM2-020	Amélioration suivi des statuts par API (factures émises et reçues), par l'intégration de la date d'état courant	V1.3.5 Nov. 2018
IPM2-031	Modification du message d'alerte sur les différences code service / EJ	V1.3.6 Janvier 2019
IPM2-047	Ajout des boutons d'action (validation / annulation / recherche ...) en haut des pages du portail Chorus-Pro	En cours
IPM2-071	Factures de travaux – ajout d'une notification au titulaire pour le dépôt de l'état d'acompte par la MOE	V1.3.5 Nov. 2018
IPM2-102	Gestion affinée des notifications et de leurs acquittements par utilisateur	V1.3.7 Avril 2019
IPM2-004	Etude de cadrage : Disposer d'un outil de statistiques	En cours
IPM-E-004	Faire une étude sur l'adaptation du flux pivot aux marchés de travaux, pour ajouter des données spécifiques	Non démarré

Le détail des évolutions livrées dans chaque version est disponible sur la [communauté Chorus PRO](#)

Evolutions Palier V1.3.5	Impact API	Impact EDI
<p>Duplication structure dans Chorus PRO Une structure dupliquée a les mêmes fonctionnalités qu'une structure non dupliquée.</p>		
<p>Fiches raccordement EDI et API Ajout contrôles sur les doublons de certificat</p>	oui	oui
<p>Simplification de la gestion des habilitations et droits des utilisateurs sur le portail</p>		
<p>Simplification création compte utilisateur et structure</p>		
<p>Affichage adresse service de l'Etat Lorsqu'une facture est envoyée sur le périmètre de l'Etat, c'est l'adresse du service de l'Etat qui est remonté.</p>		
<p>Portail Mise en cohérence des blocs montants totaux entre dépôt pdf portail et saisie facture portail Ouverture de la possibilité de rechercher sur le portail les factures de plusieurs SIRET en une fois (SIREN commun)</p>		
<p>Homogénéisation des tris des filtres sur les structures Un tri par défaut est mis en œuvre sur l'affichage des structures lors de sélection. La liste est triée par ordre alphabétique sur la désignation, puis sur l'identifiant.</p>		
<p>Contrôle sur les structures inactives pour les factures à l'état « A recycler » Un nouveau contrôle est appliqué lors du recyclage d'une demande de paiement de type facture pour vérifier si la structure destinataire correspond bien à une structure dont l'état est ACTIF dans Chorus Pro.</p>	oui	
<p>Mémoires de frais de justice Ajout d'une colonne N° de facture dans l'espace de synthèse</p>		
<p>Mise en place Appli-mobile V2 Mémoires de frais de justice</p>	oui	
<p>Factures de travaux Ajout d'une notification globale vers tous les acteurs lors du dépôt d'une nouvelle pièce</p>		
<p>API ConsulterSollicitation Structuration historique du service</p>	oui	
<p>API (factures émises et reçues) ajout suivi par date d'état courant</p>	oui	

CONTEXTE

Les fournisseurs disposent d'un **espace engagements dans lequel ne sont référencés que les engagements de l'État**

Hors État (collectivités et établissements publics) les **engagements ne sont pas remontés** dans Chorus Pro

Dans ce contexte, l'étude a consisté à **analyser l'opportunité d'étendre l'espace engagements existant à l'ensemble de la sphère publique**

LE DÉROULÉ DE L'ÉTUDE

GT N°1
26/04/18

- Etat des lieux de l'existant et des besoins auprès des structures publiques et des fournisseurs
- Définir en concertation de la notion d'Engagement
- Identifier les scénarios de déploiement

IPM
16/05/18

- Validation du scénario de déploiement

GT N°2
20/06/18

- Définir la solution cible d'intégration de l'ensemble des engagements de la sphère publique.

GT N°3
19/09/18

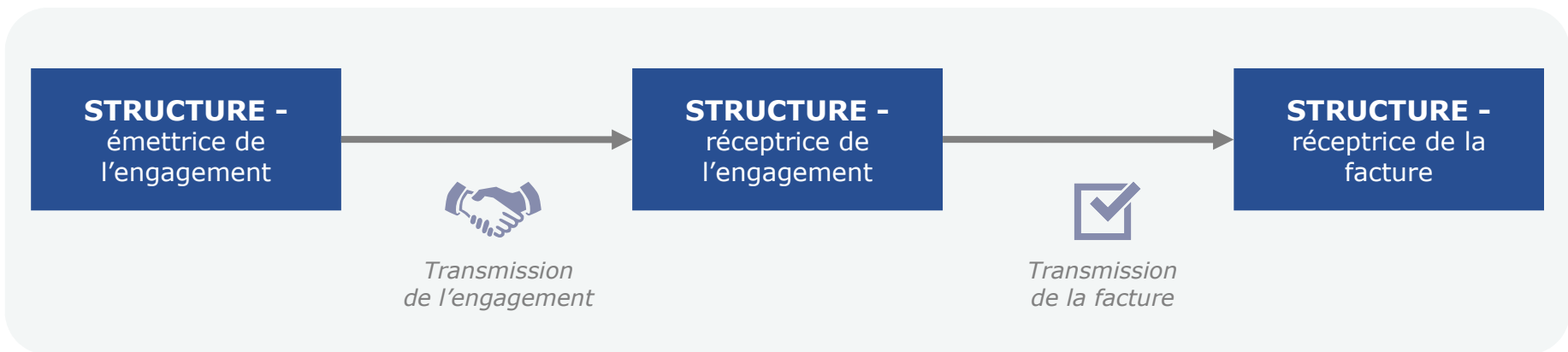
- Présentation des principes transverses de la solution
- Présentation des fonctionnalités de la solution applicative

LA DECISION DE MISE EN ŒUVRE SERA PRISE PAR L'IPM DU 13 MARS 2019

- ▶ **L'utilisation de l'espace engagement** ne revêt **pas** un caractère **obligatoire** : son utilisation est laissée au choix des entités publiques avec la mise en place d'un **paramétrage permettant de rendre obligatoire, ou non, la saisie d'engagement pour le dépôt d'une facture**



- ▶ Pour la transmission de l'engagement et des factures, les **échanges entre les structures** se décomposent **en 2 étapes** :



- ▶ **L'analyse des principes transverses** de la solution applicative se décompose **en plusieurs thématiques** détaillées ci-dessous :

a MODALITÉS DE
GESTION DU CYCLE DE
VIE

b NOTION
D'ENGAGEMENT

c GESTION DES
HABILITATIONS

d MODALITÉS
D'INTÉGRATION ET DE
MODIFICATION DE
L'ENGAGEMENT

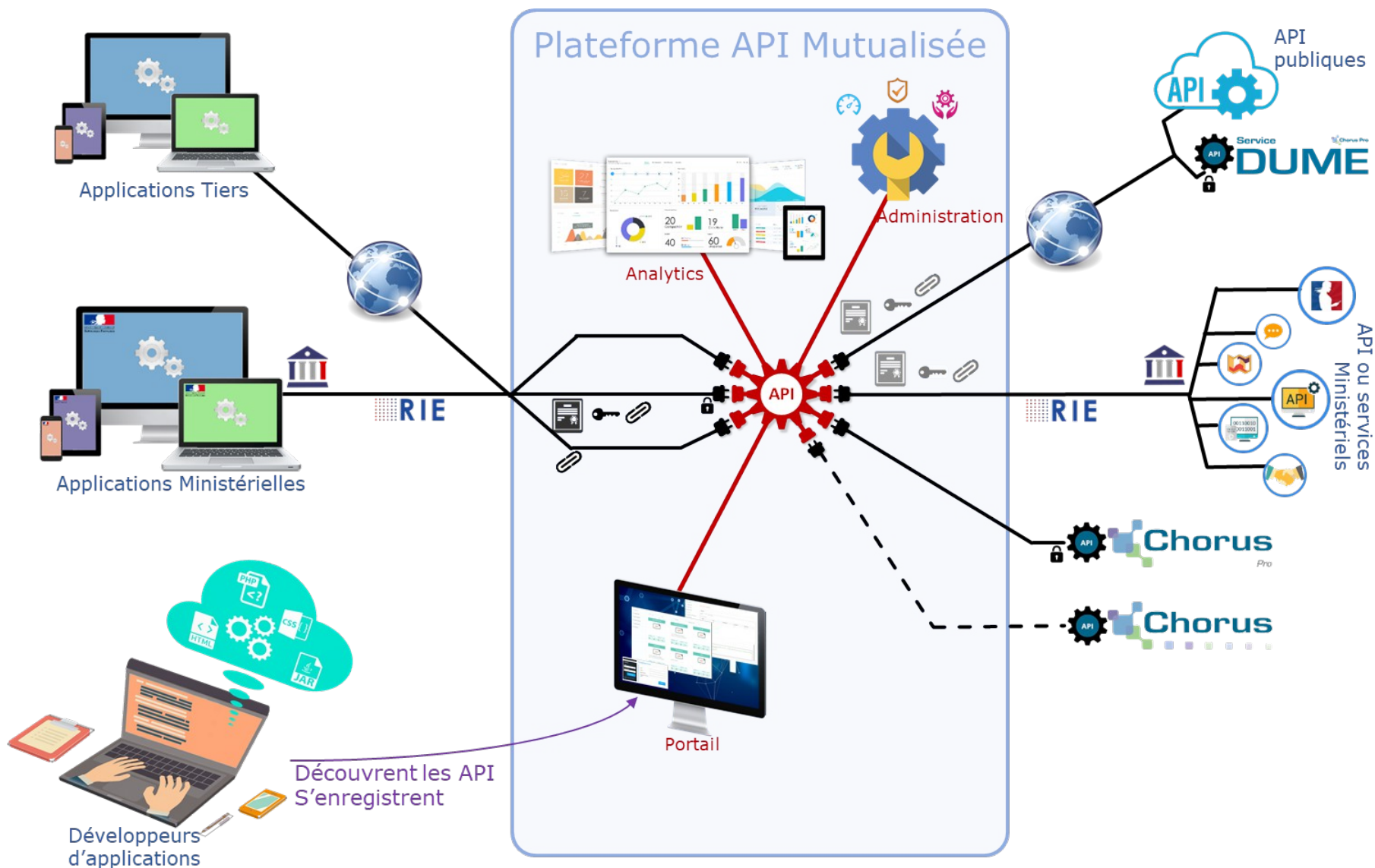
e CONTRÔLES LIÉS À
L'ENGAGEMENT LORS DE
LA FACTURATION

f MODES D'ACCÈS

g MODALITÉS DE
CONSERVATION DES
DONNÉES

Contexte de la nouvelle plateforme AIFE

- ▶ L'AIFE s'est fixée pour objectif de bénéficier des nouvelles fonctionnalités suivantes :
 - Amélioration des fonctionnalités d'exposition des API ;
 - Maintien du service pendant les maintenances ou les déploiements ;
 - Support Swagger 2.0, incontournable pour la définition et la publication des API RESTFull ;
 - Approche DEVOPS ;
 - Amélioration de la supervision, au moyen de nouveaux tableaux de bord embarqués dans la solution (Analytics).
- ▶ Par ailleurs, le fonctionnement actuel de la plateforme API Chorus Pro est très lié à la solution applicative Chorus Pro, pour ce qui concerne notamment les raccordements :
 - Dans son fonctionnement actuel, la plateforme API Chorus Pro propose un mode de raccordement par **certificat** uniquement. Ce dernier nécessite les habilitations idoines dans le portail Chorus Pro, au travers d'une succession d'étapes (création d'un compte sous Chorus Pro, rattachement à une structure, demande d'accès à l'espace raccordement, création d'un compte technique...) plutôt inhabituelle dans une démarche d'APIsation ;
 - L'utilisation d'API est possible seulement pour un utilisateur représentant une structure existante dans Chorus Pro
- ▶ Afin d'étendre son offre de service API, y compris à des fournisseurs de services hors SI Chorus et Chorus Pro/DUME, l'AIFE a souhaité mettre en œuvre et déployer une nouvelle plateforme d'API Management, dans l'objectif de construire une **plateforme API mutualisée**.
- ▶ **Cette plateforme a vocation à se substituer, à terme, à la plateforme API de Chorus Pro (travaux qui seront engagés d'ici la fin du 1^{er} semestre 2019).**



- ▶ L'ouverture du **pilote de production** a eu lieu le **12 octobre 2018** :
 - Cette version permet d'exposer une 1^{ère} API (« Tracker ») de Guichet Entreprises, avec un mode d'authentification par **API Key**.

- ▶ L'ouverture de la **plateforme cible** est prévue pour **début janvier 2019** :
 - Une 2^{nde} API (« Création d'entreprise ») de Guichet Entreprises, avec un mode d'authentification par **Oauth 2.0**, sera exposée dans le cadre de cette version.
 - Migration des API CPRO au cours du 1^{er} semestre (le calendrier et les modalités seront précisées sur communauté Chorus Pro)

- ▶ En outre, il est prévu, à date, d'exposer les **API** suivantes :
 - **API Tiers Chorus**, prévue dans le courant du 1^{er} trimestre 2019 ;
 - Expérimentation **API PERS** de la DGFiP, dans le cadre d'une expérimentation (calendrier non connu à date).

Niveaux de service cibles et modalités d'usage

- ▶ Performances attendues : 1200 transactions par seconde
- ▶ Niveau de service d'utilisation de la plateforme : 24h/24 7j/7 avec un niveau de service attendu de 99,7 %
- ▶ Mode d'authentification recommandé : OAuth 2.0
 - Flows oAuth à déterminer selon les cas d'usage ;
 - Authentification utilisateur déléguée sur IDP fournisseur ;
 - Autres modes d'authentification à étudier au cas par cas.
- ▶ Protections et SLA : possibilité de positionnement de quotas
- ▶ Accompagnement des fournisseurs d'API pour l'exposition de leurs API sur la plateforme mutualisée.
- ▶ Monitoring, Métrologie et Statistiques d'utilisation centralisés
- ▶ « Partner Self-onboarding » : mise à disposition du catalogue et de la documentation des API, accessibles par les développeurs au travers d'un portail, et fourniture des identifiants (« Credentials »).

- ▶ Les **développeurs** peuvent s'inscrire sur le pilote de production de portail PISTE au moyen de toute adresse courriel en *.fr* et *.com*. Ce dernier, qui expose à date une API « *Tracker* » fournie par Guichet Entreprise, est ouvert et disponible au moyen de l'URL suivante : <https://developper.aife.economie.gouv.fr>.



- ▶ Le portail permet de tester les API exposées (« Try-It », si les API exposées autorisent cette fonctionnalité) et peut également demander la création d'une « **application** » qui consommera ces API. Il peut alors demander des **identifiants** pour cette application (« Credentials »), qui lui seront communiqués en retour, à l'issue d'une phase de validation / contractualisation.
- ▶ Une fois ces identifiants communiqués, il sera en mesure **d'utiliser l'API**, soit pour la tester, soit pour la consommer, au travers de son application.